

En attente d'approbation par le Conseil d'Administration des 1^{er} et 2 octobre 2022

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) COUPE DE FRANCE M13 saison 2022/2023

Art 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	Coupe de France M13	
Catégorie	M13 (F ou M)	
Abréviation	CDF M13 (F ou M)	
Commission sportive référente	CFS	COUPE DE FRANCE
Forme de jeu	4x4	DEVOLLEY
Genre	Masculin ou Féminin	M 13

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Illimité
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipe par GSA	1 par genre
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF	Non
Date limite d'engagement	21 septembre 2022

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition extension volley ball	
Options OPEN et PPF autorisées	Oui	
Type de licence mutation autorisé	Nationale, Régionale et Exceptionnelle	
Catégories autorisées		
M13	Oui	
M11	Oui	
M9 simple surclassement	Oui	

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrits (es) sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es) et/ou option OPEN 2	
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) hors UE	1
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) Ligue Illimité	
Nombre minimum de joueurs (ses) issus (es) de la formation française	4

Un(e) joueur(euse) ne pourra pas participer à la Coupe de France Jeune, si elle/il a participé à un tour de Coupe de France, quelle que soit la catégorie, avec un autre club au cours de la saison.



Art 5 - CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Dimanche
Horaire officiel des rencontres	11h00
Plage d'implantation autorisée avec l'accord des clubs	Samedi 12h-16h et dimanche 9h-14h
adverses	
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	10 jours
Délai de réponse avant acceptation automatique	5 jours
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la 1 ^{ère} rencontre	Н
Présence de l'arbitre	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée*	H- 45 minutes
Présence du marqueur	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	40 minutes

Chaque participant à une épreuve fédérale devra OBLIGATOIREMENT se munir de sa gourde ou contenant personnel. Les GSA devront fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiènes et de sécurité.

Horaires des matches:

Qualification de DEUX équipes en poules de 3

- **11h00** Equipe 1/équipe 2 (équipe recevante/équipe la plus proche)
- 40 minutes après la fin du 1er match (gagnant 1er match/équipe la plus loin)
- 40 minutes après la fin du match précédent (perdant 1er match/équipe la plus loin)

Qualification d'UNE équipe en poules de 3 :

- **11h00** Equipe 1/équipe 2 (équipe recevante/équipe la plus proche)
- 40 minutes après la fin du 1er match (perdant 1er match/équipe la plus loin)
- 40 minutes après la fin du match précédent (gagnant 1er match/équipe la plus loin)

Les équipes ont la possibilité d'avancer les rencontres au samedi après-midi ou dimanche matin, à condition d'avoir l'accord des équipes adverses par demande de modification au calendrier internet gratuite (cf module spécifique Coupe de France jeunes).

La modification de l'ordre des rencontres est interdite sous peine d'invalidation des résultats par la CFS.



Art 7 - COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du samedi	Avant 0h00 (minuit)
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du dimanche	Avant 20h00
Téléchargement de la feuille de match électronique	1 ^{er} jour qui suit la
	rencontre

Dans le cas d'une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique, la feuille de match papier peut être utilisée. Elle devra être transmise, le 1^{er} jour ouvré qui suit la rencontre à la FFvolley - 17 Rue Georges Clémenceau – 94600 CHOISY LE ROI (cachet de la poste faisant foi).

Art 8 - FORMULE SPORTIVE

8. 1 Formule sportive:

La formule sportive sera établie en fonction du nombre d'équipes engagées et de la participation de l'équipe du GSA organisateur de la finale.

Système éliminatoire en poules de 3 ou de 4 avec une ou deux élimination(s) par poule et par tour.

Format des rencontre :

Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants en marque continue. Les 2 premiers sets en 25 points (2 points d'écart) et s'il y a lieu le set décisif en 15 points (2 points d'écart).

<u>Classement à l'issue des rencontres</u> :

- 2 points pour la victoire.
- 1 point pour la défaite.
- 0 point pour la perte d'une rencontre par pénalité ou forfait.

En cas d'égalité au classement, les équipes sont départagées par :

- Le ratio des sets (sets gagnés divisé par les sets perdus)
- Le ratio des points (points gagnés divisé par les points perdus)

En fonction de la situation sanitaire, la CFS pourra aménager la formule sportive en conséquence.



8.2 Composition des poules :

La Commission Fédérale Sportive établit la composition des poules en essayant dans la mesure du possible de tenir compte des critères suivants en fonction des tours précédents :

- Un club ne peut recevoir deux tours d'affilés (sauf dans le cas ou le club désigné initialement ne peut recevoir).
- Deux clubs ne peuvent se rencontrer à plusieurs reprises lors des tours de qualification avant la phase finale.
- Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} ainsi que les éventuelles repêchées sont reparties de façon à ne pas avoir 3 clubs ayant obtenu un classement identique au tour précédent.

Art 9 - DROITS SPORTIFS

En fonction du nombre d'équipes engagées et de la formule sportive, la CFS qualifie les équipes classées 1ère et 2ème de chaque poule et peut, si nécessaire, repêcher un certain nombre de 3ème.

Art 10 - BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	GSA recevant
Nombre de ballon minimum mis à disposition	10
Ramasseur de balle	Non
Nombre de ballon pour la rencontre	1

Art 11 - FEUILLE DE MATCH

Seule la licence « Compétition Extension Volley-Ball » permet l'inscription d'un(e) joueur(se) sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence encadrement extension éducateur sportif, arbitre ou soignant correspondante à la fonction exercée. Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence encadrement extension dirigeant.

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs (ses) seront inscrit(e)s dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs (ses), elle sera déclarée forfait.

Art 12 - DAF

Réservé.



Art 13 - ARBITRAGE

- Désignation d'un seul arbitre par tournoi, désignation par la CRA de l'équipe recevante.
- Le marqueur est désigné par l'équipe recevante.

Obligation de marqueur (Voir Règlement Général de l'Arbitrage de la FFvolley article 1). Indemnités d'arbitrage (Voir Montants des Licences, Droits et Amendes- MLDA).

Pour la phase finale chaque délégation devra se déplacer avec un arbitre officiel de moins de 21 ans. Cet arbitre devra impérativement avoir eu l'accord de la CRA pour participer à la phase finale.

Art 14 - FORFAIT

Lorsqu'une équipe perd une rencontre par forfait/pénalité elle sera sanctionnée d'une amende administrative prévue aux *Montants des Licences, Droits et Amendes- MLDA*.

Lorsqu'une équipe perd les deux rencontres d'un même tour par forfait/pénalité elle sera éliminée de la compétition et sera sanctionnée d'une amende administrative fixée aux *Montants des Licences, Droits et Amendes- MLDA*.